

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 12 - 08

Séance du 22 décembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, JOANNON, LUCIANO.

**SUBVENTIONS AUX
PERSONNES DE DROIT PRIVE**

**RENOVATION DES FACADES
ET DEVANTURES
COMMERCIALES**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, CATANI Laurene, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

SOLIHA

EXERCICE 2021

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur le Maire)

Conseillers Municipaux : Madame Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame GROC

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201222-DEL20201208-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération du 22 novembre 2016 l'Assemblée Communale a approuvé le renouvellement pour quatre années de la convention avec SOLIHA VAR.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que le 20 mai 2015, le PACT est devenu SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) qui est un nouvel acteur associatif dédié à l'amélioration de l'habitat ayant pour objectif de développer cinq compétences :

- La réhabilitation accompagnée au service des particuliers (assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux liés à l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement, lutte contre la précarité énergétique, etc.),
- L'accompagnement des personnes (intermédiation locative),
- La gestion locative sociale,
- La production d'habitat d'insertion,
- La conduite de projets de territoire.

La Commune poursuit ainsi son action incitative en faveur de la rénovation des façades des immeubles et des devantures commerciales, opération dont elle a confié l'animation et le suivi à SOLIHA VAR.

Cette convention permet le renforcement du programme de réhabilitation engagé sur le Centre-Ville. Celle-ci étant désormais intégrée à la mission de droit commun, les projets de ravalements la concernant bénéficieront de l'assistance technique et architecturale de SOLIHA VAR.

Le but de l'opération est d'inciter les propriétaires à faire réaliser les travaux d'amélioration sur les façades des immeubles compris dans le périmètre déterminé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter l'enveloppe globale des subventions susceptibles d'être attribuées en 2021 aux propriétaires dont les dossiers auront fait l'objet d'une validation par la Fédération SOLIHA.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à l'opération SOLIHA, une subvention d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'opération de rénovation de façade animée par la Fédération SOLIHA.

Dit que la dépense correspondante d'un montant de 10 000 €, sera prélevée sur le compte 6745-Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé - Budget Primitif de la Commune, exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY